

# Les barreaux tournés vers l'ère numérique

■ Le nouveau président de l'OBFG et le nouveau bâtonnier du barreau de Bruxelles parlent d'avenir.

Ce jeudi, c'est la remise judiciaire, avec son lot de mérites académiques, etc. De nouveaux bâtonniers vont entrer en fonction et à la tête de l'Ordre des barreaux francophones et germanophone (OBFG, devenu Avocats.be), le Bruxellois Jean-Pierre Buyle va remplacer le très actif Liégéois Patrick Henry.



■ JEAN-PIERRE BUYLE Il succède à Mr Patrick Henry à la tête de l'Ordre des barreaux francophones et germanophone.



■ PIERRE SCULIER Nouveau bâtonnier de l'Ordre français du barreau de Bruxelles.



■ STÉPHANE BOONEN Bâtonnier sortant de l'Ordre français du barreau de Bruxelles.

ALEXIS HAULOT

ALEXIS HAULOT

ALEXIS HAULOT

ALEXIS HAULOT

**1** Accès à la justice. Pour Mr Buyle, les avocats doivent rester aux côtés de la venue, de l'orphelin, du réfugié, du dérangé. Il faut, à tout prix, rester attentif aux valeurs de la profession. Et faire en sorte que tous les justiciables puissent s'adresser à un avocat et à un juge. C'est aussi le souhait de Mr Boonen et Sculier qui s'ingèrent que la réforme, souhainée par le barreau de Bruxelles, de l'aide juridique entre en vigueur ce jeudi (13 du 31 août), sans qu'ait été créé en même temps le fonds censé permettre aux avocats pro Dico (à Bruxelles, ils sont 1800) à percevoir une partie importante de leurs revenus par le biais de ce système d'être correctement remboursés pour leurs prestations. Mr Sculier insistera pour que ce fonds soit adopté et instauré au plus vite.

**2** Informatisation. Nos trois interlocuteurs se rejoignent que les barreaux se substituent à un SFP Justice désargenté, bien plus leurs responsables en assumant le perfectionnement de l'informatisation de l'appareil judiciaire dans des domaines comme l'e-dépot (communication des actes de procédure par voie informatique sécurisée), l'e-paiement, la gestion des faillites, la médiation de dettes, etc. Mais Mr Buyle ne veut pas que les justiciables n'ayant pas les moyens de s'équiper de matériel informatique soient laissés sur le carreau.

**3** Numérisation. Pour Mr Buyle, l'essor des systèmes d'intelligence artificielle est tel qu'il faut, avec l'aide des entreprises, des universités, du ministère de la Justice, développer le recours à des logiciels de recherche et surtout les "offrir" aux barreaux et à tous les avocats, afin d'éviter une "ubérisation" de la justice. Il ne faut pas s'y tromper, ajoute Mr Buyle, on court droit à une automatisation de la justice. Il y aura, il y a déjà, sur le marché des logiciels capables de lire des centaines de milliers de décisions, de les traiter, de dégager des mots clés, de les séparer entre décisions positives et négatives, bref de faciliter le travail des avocats dont la plus-value consistera à traiter l'information ainsi livrée. Il faudra que les barreaux se souviennent de ne pas laisser aux seules grosses

entités les moyens de se doter de ces "machines".

**4** Accès à la profession. Les trois avocats sont sur la Capa qui précède l'admission des jeunes avocats à la carrière d'avocat doivent être revus. Il est, notent Mr Boonen et Sculier, de plus en plus difficile de trouver un maître de stage, à tortiori un "bon" maître de stage; par ailleurs, l'examen qui sanctionne les cours ne constitue pas un plus un filtre. Ils souhaitent donc l'idée de Mr Buyle, et avant lui de Mr Henry, d'ajouter aux études de droit une année de master complémentaire qui privilégierait les immersions dans le monde de la justice et, dans le même temps, de réduire la durée du stage d'un an, selon Mr Buyle.

les universités et le ministre Geens sont favorables à cette réforme.

**5** Aide aux jeunes avocats. Mr Buyle veut créer un peu partout à Bruxelles et en Wallonie, des bureaux où pour un prix modique, seraient mis à la disposition des jeunes avocats des services comme un PC, un téléphone portable, etc.

**6** Avocat dans la cité. Mr Sculier entend développer par la présence de l'avocat aux côtés du citoyen dans tout le processus de la vie administrative, en privilégiant les consultations juridiques dans les communes et aux gendarmes de différents administrations. J.-C.M.

## “Des réformes utiles mais une vision comptable de la justice”

■ Mr Buyle, Boonen et Sculier reconnaissent des mérites à l'action de Koen Geens mais en relèvent les manquements.

Le président de l'OBFG et les bâtonniers du barreau de Bruxelles formulent un constat commun: le ministre de la Justice Koen Geens (CD&V) abat un énorme boulot. Pour Mr Buyle, "il est remarquable, intelligent et volontaire et il est dommage que, face à son dynamisme, certains acteurs du monde judiciaire approuvent des difficultés à se détacher d'anciennes habitudes".

Pour Mr Sculier, Koen Geens, qui vient d'un grand cabinet et connaît le milieu des avocats et des magistrats comme sa poche, veut moderniser la justice, rendre les procédures moins lourdes et moins coûteuses. Il entend alléger le fonctionnement et le coût de l'appareil judi-

ciaire, notamment en sacrifiant la cour d'assises. Mr Buyle, Boonen et Sculier constatent, tous les trois, que la volonté du ministre et du gouvernement de dédouaner des tribunaux une série de litiges, les le font en encourageant des modes alternatifs de règlement de ces litiges, comme la conciliation, l'arbitrage, la médiation.

Mais aussi, et on entre ici dans une critique de l'action de M. Geens, "en adoptant des mesures qui rendent l'accès à la justice de plus en plus difficile aux classes moyennes", indique Mr Buyle. "Cette vision comptable des choses, illustrée par l'instauration d'une TVA sur les honoraires d'avocats, l'augmentation des droits de greffe, celle aussi des indemnités de procédure, a des effets pour les justiciables mais aussi pour certains avocats qui voient le chiffre d'affaires de

leurs cabinets diminuer." Ce que confirme Mr Boonen, pour qui l'instauration de la TVA a mis certains cabinets littéralement en péril. "Nous sommes en effet à un tournant, observe Mr Sculier, et ma mission consistera à aider les membres du barreau de Bruxelles à le prendre le plus sagement possible." Cela passera, selon lui, notamment par un dialogue en amont avec le politique, dialogue dont son prédécesseur regrette qu'il ait été souvent absent ces derniers mois.

Le poids trop lourd du parquet Autre critique dans la bouche du bâtonnier sortant: "Très peu se frotte de tout réformer sur le temps d'une législature. M. Geens a oublié de rendre les besoins les plus urgents, à savoir remplir les cours et tribunaux, et des greffes, informatiser les

Pour Mr Buyle, qui s'ingère qu'on laisse certaines instances, comme la cour d'appel de Bruxelles, aux prises avec un invraisemblable arriéré judiciaire, une autre faute a été commise par les gouvernements Di Rupo et Michel: ils ont, dit-il, donné priorité au parquet, au détriment des juges assis, et créé une "République des procureurs", en étendant la transaction financière en matière pénale, en instaurant le plaidoyer complicité et la mini-instruction et, désormais, en s'attaquant à la figure du juge d'instruction. C'est, selon lui, très dangereux pour l'indépendance de la justice. Une indépendance que l'ancien et le nouveau bâtonnier du plus grand barreau du pays entendent défendre bec et ongles. "Nous voulons traiter d'égal à égal avec les composantes de l'institution judiciaire, desquelles nous nous sommes beaucoup rapprochés ces derniers mois; et avec les autorités politiques. Nous ne sommes pas de simples 'auxiliaires de justice", souligne Mr Boonen. J.-C.M.

### Repères

#### Du monde à servir

■ **Près de 8 000 têtes.** L'Ordre des barreaux francophones et germanophone (OBFG) devenu Avocats.be) réunit 7882 avocats, soit 20 % de plus en dix ans. Ils entrent au sein de 12 barreaux, dont le plus important est celui de Bruxelles, avec 4 500 avocats environ (dont 930 stagiaires et plus de 600 étrangers).

■ **Représentation.** Communautaire depuis 15 ans, l'OBFG défend les intérêts de la profession et a le monopole de la représentation des justiciables, ce qui justifie, selon son nouveau président Mr Buyle, la soustenance de recours, la plupart gagnants, adressés à la Cour constitutionnelle.

■ **Fusions.** Selon Mr Buyle, dans un avenir proche, on assistera à la fusion des professions juridiques mais aussi de certains barreaux, dont certaines activités (le disciplinaire, les cours Capa) sont déjà centralisées. Cela ira, selon lui, dans le sens d'une professionnalisation du métier et d'une rationalisation des services. J.-C.M.

### À l'agenda

#### Une vague de procès

■ **Avantade.** Du boulot, les avocats déshabillés vont en avoir beaucoup d'ici la fin de l'année.

■ **Terrorisme.** Le 5 septembre, Khalid Zarkani va être jugé par le tribunal correctionnel de Bruxelles. Une semaine plus tard, place à deux dirigeants du groupe de moudjahidines kamikaze Hiders. Et le 15, début, devant la cour d'appel, du procès de Jean-Louis Denis, dit le Soumis, condamné à 10 ans en première instance.

■ **Assises de Liège.** Début, le 12 septembre, du procès d'un Indien et de son fils accusés du meurtre et de l'enlèvement de l'ami de leur fille et sœur.

■ **Actes.** Le 9 septembre, fin, à Bruxelles, du procès de Jelle F. pour avoir joué de la flûte sur une employée d'un Delhaize d'Anvers.

■ **Wesphael.** Très attendu, le procès de Bernard Wesphael, l'ancien député wallon accusé du meurtre de son épouse Véronique Pignolon dans une chambre d'hôtel, à Oseinde, commence le 19 septembre devant la cour d'assises de Mons.